



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-12-2025 /

Dossier complet le : 11-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010362/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'infrastructure de stockage d'électricité par batteries, comprenant un poste électrique associé, sur la commune de Saint-Boil (Saône-et-Loire), à proximité immédiate du poste électrique RTE de Grosne.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DVP SOLAR FRANCE

Raison sociale

DVP SOLAR FRANCE

N° SIRET

89502717500028

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BAGUE

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société DVP SOLAR France souhaite développer un projet de stockage d'électricité par batteries lithium-ion sur la commune de Saint-Boil, dans le département de Saône-et-Loire. Ce projet comprend également la construction d'un poste électrique auquel seront raccordées les batteries de stockage. Ce projet se situe en zone agricole et à proximité immédiate du poste électrique RTE de 225kV. Avec la multiplication des projets solaires, l'installation de batteries semble indispensable pour lisser la consommation électrique sur l'ensemble de la journée. La production solaire étant uniquement en journée et majoritairement entre 10h et 16h, période durant laquelle la consommation est réduite. L'ajout de batterie permet de stocker la production de la journée afin de la redistribuer le soir, lorsque la consommation augmente. L'installation présentera une puissance de 100 MW, pour une capacité de stockage de 400 MWh, autrement dit un fonctionnement de 4h pour une décharge totale. Les normes ICPE seront respectées : distance avec les limites cadastrales, espace suffisant entre chaque conteneurs, piste d'accès pompier, réserve incendie avec aire d'aspiration, etc. Aucun travail de démolition n'est à prévoir. En fin de vie du projet, celui-ci sera démantelé et le site remis en état.

4.2 Objectifs du projet

Le stockage d'énergie permet de fluidifier l'intégration des énergies renouvelables au sein du réseau électrique, en stockant l'électricité lors des périodes de forte production pour la restituer ultérieurement lors des pics de consommation. Il constitue ainsi un levier essentiel pour améliorer la flexibilité du système et sécuriser l'approvisionnement électrique. Ce projet de stockage d'énergie permettra d'ajuster l'injection ou le soutirage d'électricité en fonction des besoins du réseau, contribuant directement à la transition énergétique et à la décarbonation du système électrique. La hausse de la part des énergies renouvelables intermittentes dans le mix français, combinée à l'augmentation attendue de la demande électrique, accentue les risques de déséquilibre et rend ces solutions de flexibilité indispensables pour maintenir la stabilité du réseau. Un stockage d'énergie décarboné réduit la dépendance aux combustibles fossiles, qu'ils soient d'origine françaises ou étrangères et permet de mieux valoriser l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Ce projet présente donc un intérêt collectif majeur en contribuant à la sécurisation de l'approvisionnement du réseau électrique français dans une logique de souveraineté énergétique et de réduction durable des émissions de gaz à effet de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux s'étalera sur 12 mois avec les étapes principales suivantes: - Préparation: nivellement du sol. - Sécurisation du site avec l'installation de clotures et portails. - Mise en place des mesures paysagères - Implantation de la piste d'accès pompier (3m de large), de la réserve incendie (120m³) et de l'aire d'aspiration. - Réalisation des fondations pour les conteneurs et le poste de transformation puis dallage en béton. - Construction des bâtiments de contrôle. - Mise en place du réseau enterré après acheminement sur site. - Installation des bâtiments transformateurs et du transformateur HTB/HTA - Mise en place du raccordement avec RTE - Mise en service avec réalisation de tests fonctionnels Des travaux seront nécessaires au niveau du poste de RTE (sous la responsabilité de RTE et probablement sans nécessité d'extension foncière du poste RTE existant). Le projet ne nécessitera pas de raccordement au réseau d'eaux usées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Operations courantes : Suivi continu et gestion quotidienne du système de stockage par batterie à l'aide d'outils de contrôle à distance. Optimisation des cycles de charge et de décharge selon les besoins du réseau. Réalisation régulière d'inspections, de maintenance préventive et d'interventions correctives pour assurer le bon fonctionnement des batteries et des infrastructures associées. Entretien du site : Maintenance des espaces non bâtis et éventuellement OLD. Suivi des performances : Analyse des données opérationnelles afin d'ajuster les stratégies de gestion de l'énergie, améliorer l'efficacité du système et prolonger la durée de vie des batteries. Mises à jour techniques : Révision et actualisation des systèmes de gestion et des logiciels de contrôle en fonction des évolutions technologiques et des exigences du réseau. Démantèlement : À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des équipements du projet de stockage seront démontés, recyclés ou traités conformément aux réglementations en vigueur. De même, pour le poste électrique à la fin de sa période d'exploitation plus importante. Le terrain sera remis dans son état initial. Retour d'expérience : Réalisation d'un bilan de l'exploitation, analyse des performances et capitalisation des enseignements pour les projets futurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration au titre de la rubrique 2925-2 ICPE, Declaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.1.0 (zones humides, campagne terrain prévue en hiver 2025/2026.) Et Demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee Surface aménagee totale Conteneurs batterie Poste de transformation HTB/HTA	(environ 1,4, ha) (environ 5 932, m2) (80 conteneurs de 5 MWh, MWh) (1 poste de 100 MW, 33 kV/225 kV, MW et kV)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Sud Cote Chalonnaise approuve le 16 novembre 2022. Parcelles ZE26 et ZE25 en zonage agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Un pre-diagnostic ecologique a ete realise, le rapport d'etude est disponible en annexe du present CERFA. Le site d'etude n'est concerne par aucune ZNIEFF de type 1 ou de type 2. La ZNIEFF de type 1 la plus proche se trouve a 1 km (« Vallee De La Grosne » 260014361). La ZNIEFF de type 2 la plus proche se trouve a 0,7 km (« Grosne Ft Guive » 260014821).
En zone de montagne ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas situee en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recense dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas situee sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'aire d'etude n'est pas concernee par un PNR. Le PNR le plus proche se situe a 36 km au Nord-Ouest (« Morvan » FR8000025).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'arrete prefectoral portant approbation le plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans le departement de Saone-et-Loire valide le 26/11/2024 n'inclue pas la commune de Saint-Boil.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'etude n'est concernee par aucun perimetre de sites inscrits, classes ou sites patrimoniaux remarquables. Deux monuments historiques se situent a proximite du projet : L'Eglise de Saint-Boil a 2,6 km au Nord-Ouest et le Chateau de Messey a Messey-sur-Grosne a 2,7 km au Nord-Est du terrain d'etude. Compte tenu de la distance, aucune percerption du terrain d'etude n'existe denuis ces
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site d'etude n'est concerne par aucune Zone Humide d'Importance Majeure (ZHM) ni par une zone Ramsar. Une etude des zones humides realisee en decembre 2024 et jointe en annexe, a ete conduite selon les criteres floristiques et pedologiques. Les sondages realises sur le site d'etude sont caracteristiques des zones humides selon le critere pedologique. Un dossier Loi sur l'Eau (rubrique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Saint-Boil ne beneficie pas d'un plan de prevention des risques naturels d'inondations (PPRi ou PPRNi).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'apres la base de donnees BASOL, au sein de l'aire d'etude intermediaire, il n'est pas fait mention de la presence d'un site classe « Sites et sols pollues (ou potentiellement pollues) - ex-BASOL ». D'apres la base de donnees CASIAS, 3 sites sont references au sein de l'aire d'etude intermediaire, ils correspondent a des depots de dechets
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe dans une Zone de Repartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'existe pas de captage AEP faisant l'objet de perimetre de protection a proximite du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'etude n'est concernee par aucun perimetre de sites inscrits, classes ou sites patrimoniaux remarquables.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone d'etude n'intercepte pas de site Natura 2000. Les site Natura 2000 les plus proches sont la ZSC « Prairies et forets inondables du Val de Saone entre Chalon et Tournus et de la basse vallee de la Grosne » FR2600976 et la ZPS "Prairies alluviales et milieux associes de Saone-et-Loire" FR2612006 situees a 1,3 km a l'Est du site d'etude. Une carte localisant les sites est disponible en annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	La zone d'etude n'est concernee par aucun perimetre de sites inscrits, classes ou sites patrimoniaux remarquables.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de stockage d'energie par batterie ne necessite pas de prelevements d'eau pour son fonctionnement. A noter qu'une reserve d'eau de 120 m3 permettant la defense contre le risque incendie est prevue. L'approvisionnement en eau sera realise via le reseau public, sans avoir besoin de prelever dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet de stockage d'energie par batterie n'a pas de fondation profonde. Aucun effet sur les eaux souterraines n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La phase de terrassement prevue sera conduite en optimisant la gestion des materiaux. Il s'agira de reutiliser preferentiellement des materiaux excaves sur le site (lorsque des excavations sont necessaires), afin de garder les memes horizons de sols et ainsi conserver une homogeneite des substrats. L'utilisation preferentielle des materiaux presents sur site permettra notamment de
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas deficitaire en materiaux, le projet epousera au maximum la topographie en maintenant un equilibre entre les deblais et les remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'entraîne pas de changement concernant la gestion de l'alimentation en eau potable ni d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé hors périmètre Natura 2000. Les sites les plus proches sont la ZSC "FR2600976" et la ZPS "FR2612006", à 1,3 km à l'Est du terrain d'étude. Le pré-diagnostic (annexe 9) n'a identifié ni habitat d'intérêt communautaire ni espèce cible de ces sites sur l'emprise du terrain. Les mesures d'évitement et de réduction prévues (annexe 12) permettront d'écarter toute incidence significative au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implémentera sur une surface clôturée approximative de 1,4 hectare sur terres agricoles. Environ 5 932 m² seront aménagés dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas exposé à des risques technologiques identifiés, un rapport Georisque est disponible en annexe n°11. Les équipements de stockage et les postes électriques présentent un niveau de risque limité, car ils reposent sur des technologies maîtrisées et ne recourent pas à des substances dangereuses. Par ailleurs, le projet respectera l'ensemble des normes de sécurité en vigueur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par des risques naturels significatifs. À noter que l'aléa retrait-gonflement des argiles est considéré comme majoritairement modéré sur la zone d'étude d'après les données du BRGM. Aucun PPRN Retrait-gonflement des sols argileux n'est prescrit sur la commune de Saint-Boil. Plusieurs études géotechniques conformes à la norme NFP 94-500 seront réalisées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La principale source potentielle de nuisance et de pollutions est liée à la phase chantier et aux rejets atmosphériques des engins. L'enjeu reste faible compte tenu de la taille et de la nature du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase de travaux, plusieurs engins de chantier et camions sont à prévoir. Ensuite pendant la phase d'exploitation, seuls des véhicules pour l'entretien, la maintenance et la sécurité seront de passage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La source de bruit sera limitée à la phase chantier, le chantier aura lieu en période diurne. Les équipements suivront les réglementations acoustiques ICPE et aucune habitation n'est située à proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'environnement sonore de la zone d'étude est caractéristique d'un milieu rural : calme et influence principalement par l'activité agricole.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas d'éclairage nocturne, que ce soit pendant la construction ou pendant la phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase de chantier, le transport des équipements techniques, des structures associées et l'utilisation d'engins de chantier pourront générer des rejets atmosphériques, comme pour tout projet de construction. En phase d'exploitation, ce projet de stockage d'énergie decarbone contribuera à la réduction des émissions de CO2 du mix énergétique français. Toutefois, de très faibles rejets de SF6 sont possibles au niveau du poste.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas d'effluents. En phase chantier, un système autonome de sanitaire sera installé. Des kits anti-pollution seront également disponibles sur le site du chantier afin d'intervenir très rapidement en cas de pollution (deversement accidentel de liquides de type huile, eau, alcools, etc).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendra pas de déchets. La gestion des déchets du chantier se fera dans le respect de la réglementation. Tous les déchets produits sur le chantier seront stockés dans des bennes dédiées à chaque type de déchets et évacués par des sociétés spécialisées. Aucun brûlage (même de déchets verts) ne sera autorisé sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans un contexte agricole déjà marqué par la présence du poste électrique RTE et des lignes aériennes haute tension. Son implantation dans la continuité immédiate du poste électrique permettra de limiter significativement l'impact paysager. La végétation du site sera préservée et des plantations prolongeront cette trame verte réduisant les vues sur le site. La liaison
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet est implanté à cheval sur deux parcelles agricoles d'une surface totale de 8,62 ha, actuellement en prairie dédiée au pâturage bovin. Le projet est mené en partenariat avec l'éleveur exploitant, et la parcelle conservera son usage agricole. Les revenus générés par le projet contribueront à pérenniser l'activité de l'exploitation. La surface effectivement mobilisée pour les

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets mentionnés à l'article R. 214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau), ainsi que des études d'impact et des avis de l'autorité environnementale rendus publics au cours des trois dernières années, a été menée dans un rayon de 5 km autour du projet. Il n'en ressort aucun projet susceptible de générer des effets cumulés avec le présent projet de stockage d'énergie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne se situe pas a proximite d'une frontiere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis a la reglementation ICPE et en suivra les normes. Le SDIS 71 sera rencontre dans le cadre de l'elaboration du projet. La presente demande de cas par cas a fait l'objet d'un pre-diagnostic ecologique avec un bureau d'etude externe permettant d'adapter le projet aux retours de cette etude. Les mares (habitats potentiels de reproduction des amphibiens), les haies arborees et arbustives (zone de nidification et couloir de chasse et de transit pour les chiropteres) ont ete evitees. Un diagnostic pedologique a permis de mettre en evidence la presence a 100% de zone humide pedologique sur les parcelles. Aucune zone humide botanique n'a ete observee. Une declaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.1.0 liee a la presence de zones humides sera deposee au moment du depot du permis de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures d'evitement, de reduction et de suivi ont ete retenues dans le cadre du developpement de ce projet, l'ensemble de ces mesures sont detaillees en annexe n°12 du present CERFA : - ME 1 : Evitement des zones ou sont presentes des especes protegees ou a forts enjeux, ainsi que dans leurs habitats, de meme que dans les sites du territoire presentant un fort interet environnemental ou paysager - ME 2 : Prevention des rejets en phase chantier - ME 3 : Absence totale d'utilisation de produit phytosanitaire - MR 1 : Limiter les installations de chantier et les zones de circulation des engins - MR 2 : Precautions contre les risques de pollution accidentelle ou chronique des sols - MR 3 : Limiter l'emission de poussiere - MR 4 : Gestion du risque accidentel en phase de chantier (construction et demantelement) - MR 5 : Preservation de la trame noire - MR 6 : Limiter les nuisances et pieges a petite faune - MR 7 : Adaptation des travaux en periode de reproduction et d'activite de la faune - MR 8 : Cloture specifique - MR 9 : Mise en valeur des paysages - MR 10 : Dispositif de lutte contre les especes exotiques envahissantes - MR 11 : Gestion ecologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MR 12 : Lutte contre le risque incendie - MA 1 : Mise en place d'un management environnemental du chantier - MS 1 : Suivi de chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de son implantation en continuité d'un poste RTE existant, de l'absence de travaux lourds et de la réversibilité complète du site en fin d'exploitation, le projet de stockage par batteries ne présente pas d'effets significatifs susceptibles de justifier une étude d'impact. Le projet respectera la réglementation ICPE et intégrera dès la conception des mesures de prévention des risques, notamment incendie, en concertation avec le SDIS 71. Un prédiagnostic écologique réalisé par un bureau d'étude externe a permis d'adapter l'implantation du projet pour éviter les mares, haies arborées et arbustives, et ainsi limiter les impacts sur les habitats sensibles (amphibiens, avifaune, chiroptères). Les enjeux liés à la zone humide identifiée seront par ailleurs traités spécifiquement dans le cadre d'une procédure loi sur l'eau, garantissant une

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À Lyon

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)